

TECHNICIEN CONSEIL

DATE

BON DE COMMANDE

DEVIS

N° 73501


INFORMATIONS DU CLIENT :


Nom Prénom Code Postal

Adresse Ville



Tél / E-mail

KIT PHOTOVOLTAÏQUE AUTOCONSOMMATION

NB	Panneaux photovoltaïques	Puissance	TARIF
<input type="checkbox"/>	Marque Qcells monocristallin black - 300Wc ou équivalent Garantie 20 ans constructeur / 25 ans production 	<input type="text" value="Kwc"/>	TVA: <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 20% TTC: _____ €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Micros Onduleurs Marque Enphase avec passerelle de communication - Garantie 20 ans <input type="checkbox"/> AUTOCONSOMMATION (SUR-IMPOSITION)	<input type="checkbox"/> Optimiseurs (avec convertisseurs) Marque Solaredge avec passerelle de communication - Garantie 25 ans <input type="checkbox"/> AUTOCONSOMMATION (+ VENTE SURPLUS)	<input type="checkbox"/> REVENTE (INTEGRATION)

NB	Gestionnaire d'énergie	TARIF
<input type="checkbox"/>	Marque Comwatt (3 prises de mesure et pilotage - Pince ampèremétrique - Module de pilotage SGC) - Garantie 10 ans 	TVA: <u>5,5</u> % TTC: _____ €

POMPE À CHALEUR AIR/EAU

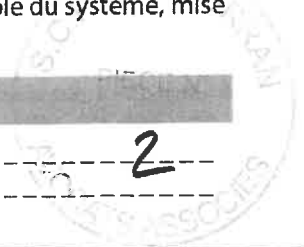
NB	Pompe à Chaleur Air/Eau - Chauffage	Puissance	TARIF
<input type="checkbox"/>	Marque Hitachi ou Atlantic - Garantie 5 ans - Pack composé de : 1 groupe extérieur, 1 module hydraulique intérieur. Accessoires inclus Dépose de l'ancienne chaudière incluse  	<input type="text" value="Kwc"/>	TVA: <u>5,5</u> % TTC: _____ €
	<input type="checkbox"/> Yutaki S <input type="checkbox"/> Yutaki S Combi <input type="checkbox"/> Yutaki S80 <input type="checkbox"/> Yutaki S80 Combi OU <input type="checkbox"/> Extensa <input type="checkbox"/> Extensa Duo <input type="checkbox"/> Excellia <input type="checkbox"/> Excellia Duo		

NB	Pompe à Chaleur Air/Eau - Sanitaire	Litres	TARIF
<input type="checkbox"/>	Ballon Thermodynamique marque Atlantic - Garantie 5 ans - Accessoires inclus Dépose du chauffe-eau électrique incluse 	200L <input type="checkbox"/> 250L <input type="checkbox"/> 300L <input type="checkbox"/>	TVA: <u>5,5</u> % TTC: _____ €
	<input type="checkbox"/> PAC Monobloc <input type="checkbox"/> PAC Bibloc		

Caractéristiques du projet

Coffret de protection, disjoncteur, câblage, kit de fixation. Installation et raccordement de l'ensemble du système, mise en service et contrôle du bon fonctionnement produit.

Commentaire





PRESTATIONS : Désignation, Détails...

Taux TVA

TARIF en € (TTC)

la prestation de travaux qualifiés à l'acte
de la société Ilios Confort
est soumise à la TVA à taux réduit de 5,5%
à l'exception de la prestation de
la fourniture et de la pose de l'axe

MODE DE RÉGLEMENT

Conditions de règlement : 30% à l'expiration du délai de rétractation - 70% au PV de réception de chantier

Paiement comptant - Montant : _____ €

Financement par banque du client - Montant : _____ €

Financement proposé par la SARL ILIOS CONFORT - Montant : _____ €

Prêteur(3) : _____ Échéancier et coût du financement : _____

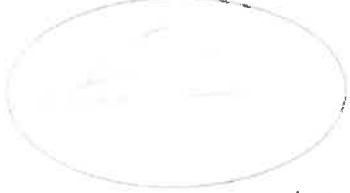
Total HT. €
 TVA 5,5% €
 TVA 10% €
 TVA 20% €

TOTAL TTC: €

Taux nominal	TAE	1er échéance jours après l'installation	Nombre de mensualités	Montant des mensualités	Coût financement	Coût total achat avant financement
Coût mensuel de l'assurance facultative :						
				Coût total de l'assurance facultative :		TAEA : %

Signature du client

"Bon pour accord", "lu et approuvé" à mentionner



Fait à : _____ Date : _____

J'accepte que l'image de ma maison soit diffusée à des fins publicitaires

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso de ce bon de commande, dont j'ai reçu un exemplaire.

Ilios Confort

appel de fond auprès du prêteur se fait après signature du procès-verbal de réception(*) de l'installation.
 restitution de la société Ilios Confort ne commence qu'après présentation de l'offre de prêt signée par le client.
 chèque remis 15 jours après la commande ne sera encaissable par Ilios Confort qu'à la réception de l'accord écrit
 ceptation du prêt par la banque du client.
 client accepte dès à présent que la société Ilios Confort présente le dossier à un autre organisme financier en cas
 refus de l'organisme notifié ci-dessus.
 eptation de la nouvelle offre de financement par courrier simple vaudra avenant de ce bon.
 ai de livraison et d'installation : Au plus tard 90 jours après la réalisation de la dernière condition suspensive,
 àt, autorisations administratives...)

ravaux relatifs à ce bon de commande sont éligibles à une contribution sous forme de conseils sur les économies d'énergie
 ntielles dont EDF est à l'origine dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

ou partie des travaux relatifs à ce devis ou bon de commande sont éligibles à une prime d'un montant de€
 t EDF est à l'origine dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le montant de cette prime ne pourra
 révisé à la baisse qu'en cas de modification du volume de Certificats d'Économies d'Énergie attaché à l'opération ou aux
 rations d'économies d'énergie ou de la situation de précarité énergétique et ce, de manière proportionnelle.

gnature doit être celle du propriétaire. Si le client est locataire des lieux, il doit obligatoirement être joint l'autorisation du propriétaire de l'installation. Le bon de commande n'est valable que si cette au-
 tion est jointe. L'avis de taxes foncières de l'immeuble où doit se réaliser l'installation doit alors obligatoirement être jointe au bon de commande. Fait en 3 exemplaires : 1 entreprise, 1 client, 1 souche.

us annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable qui se trouve au dos du présent document. Art L.121-6 du code de la consommation : Avant l'expiration du délai de ré-
 on prévu à l'article L.125-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun en-
 ament ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit. (Voir au verso ainsi que les conditions générales de vente).



ILIOS CONFORT - SARL au capital de 30 000€ - SIRET : 52338316400051

3

CEDEX - N° d'identification et de
n° de

 CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	Agence : SAINT ANDRE DE SANGONIS (0021001)
	☎ 0434021000
Document non contractuel (Sous réserve d'opérations en cours)	

TITULAIRES
 Nom de famille : **M. RULENCE THIERRY** né le 01-03-1959 à FREVENT ■ Adresse : 3 CHEMIN DE PEZENAS 34800
 FRANCAISE ■ Identifiant client : 3430220804 ☎ (personnel) : 0499910198 (mobile) : 0651941519 ■ Situation de Fam
 Communauté réduite aux acquets
 Nom de famille : **Mme RULENCE (SARRAZIN) LAURENCE** Nom d'usage : **RULENCE** née le 09-05-1961 à SAINT D
 PEZENAS 34800 BRIGNAC ■ Nationalité : FRANCAISE ■ Identifiant client : 3430220821 ☎ (personnel) : 04999101
 de famille : Marié ■ Régime matrimonial : Communauté réduite aux acquets

Relevé de compte

Numéro de compte : 13485 00800 04145823345 en Euros

Date	Libellé	Date de valeur	Débit
04/09/2021	Ancien solde au 04/09/2021 Crédeur		
04/09/2021	CB AUTO CONTROLE FACT 300721	04/09/2021	50,00
04/09/2021	CB MAGASIN U FACT 300721	04/09/2021	26,95
04/09/2021	CB FIA LITTORAL FACT 020821	04/09/2021	352,26
04/09/2021	CB COMTAT ET ALLAR FACT 060821	04/09/2021	196,48
04/09/2021	CB SOLAG FACT 090821	04/09/2021	43,31
04/09/2021	CB FIA LITTORAL FACT 110821	04/09/2021	159,24
04/09/2021	CB AD NEOPARTS FACT 120821	04/09/2021	18,79
09/09/2021	- CHEQUE N°0000030	09/09/2021	21 500,00



Devis DEV-20210908-02578
En date du : 21/07/2021

189 9261 887
L003

3 rue du Puech Radier
34970 Lattes
France

Notre contact : **Nathalie ROUSTAN**
Tél : 06 25 88 38 11
Mail : nathalie.r@ilios-confort.fr

M Rulence
chemin de Pézénas
34800 Brignac
France

Quantité	Nom / Code	Description	Qté	PU TTC	TVA	Total TTC
1,00	PV9KW	<p>Installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 9,00 kWc de marque QCELLS sur toiture, composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 panneaux de 375 Wc (garantie fabricant 20 ans, garantie de production ~ 80 % de rendement pendant 25 ans) • Kit de fixation avec système K2 solaire photovoltaïque (NORME CSTB) • Coffres de protection électriques • Câblage spécifique et matériels de pose inclus <p>Installation et mise en service d'une installation solaire photovoltaïque comprises. L'ensemble sera fixé et posé sur supports spécifiques.</p> <p>- 4 batteries VICTRON ENERGY 6KWH - 2 régulateurs de charge MPPT VICTRON ENERGY - Système de gestion batteries VICTRON ENERGY - convertisseur chargeur VICTRON ENERGY</p> <p>ensemble accessoire color controle</p>	1,00	20 700,00 forfaitaire	10,00 % (1 881,82)	20 700,00
1,00	INST MS PV-1	<p>Installation, raccordement et mise en service d'un générateur photovoltaïque en autoconsommation total</p>	1,00	800,00 forfaitaire	10,00 % (72,73)	800,00

Date d'installation prévu: entre le
01/06/2021 et 31/12/2021

Nombre de produits du document : 2

Total net TTC	21 500,00 €
TVA 10,00%	1 954,55 €
Total net HT	19 545,45 €

Signature du client. Lu et approuvé, bon pour accord :

Fait le 10/09/2021

Laurence Rulence

✓ Signé et certifié par yousign

Date de validité :
Moyen de règlement :
Délai de règlement :
Tel. mobile :

21/09/2021
chèque
à la commande
06 51 94 15 19

Facture N° FA00001239

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
AR00005	AC - Câblage spécifique et matériels de pose inclus INSTALLATION ET MISE EN SERVICE	1,00	227,27	227,27	10,00

5

Récapitulatif des échéances :

Date d'échéance	Mode de paiement	Montant de l'échéance	Solde dû
03/11/2021	Chèque	21 499,96 €	0,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Conformément aux conditions prévues par la réglementation en vigueur "RGE", toute déclaration établie au crédit d'impôt, doit s'accompagner de la facture acquittée ainsi que de la facture d'avoir.

L'entreprise Ilios décline toutes responsabilités liées à cet effet.

QUALIT'ENR-RGE-Certification

QUALIPAC : QPAC/50921

QUALIPV : QPV/50921

RÉLISON SOCIALE : ILIOS CONFORT

SIRET : 523 383 164 00051

SIREN : 523 383 164

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	19 545,42	1 954,54

Total HT	19 545,42
Remise 0,00%	0,00
Total HT remisé	19 545,42
Port HT	0,00
Total HT Net	19 545,42
Total TVA	1 954,54
Total TTC	21 499,96
Acomptes	0,00
Net à payer	21 499,96 €

Siret : 52338316400051

SARL ILIOS CONFORT

ZI DU PUECH RADIER BAT N°28

34970 LATTES

Tél : 04.67.68.50.21

Tél portable :

Fax :

Site web : www.ilios-confort.fr

Email : contact@ilios-confort.fr



M&Mme RULENCE Thierry et Laurence
3 chemin de pezenas
34800 BRIGNAC

Facture

Numéro	Date	Code client	Date échéance	Mode de règlement	N° de Tva intracom
FA00001239	03/11/2021	CL01106	03/11/2021		

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
AR00015	FOURNITURE D'UNE INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES Installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 3kWc de marque QCELLS sur toiture, composée de : - 8 panneaux de 375 Wc (garantie fabricant 20 ans, garantie de production à 80 % de rendement pendant 25 ans) - Micro-onduleurs spécifiques - Système de fixation en sur-imposition toiture Coffrets de protection AC - Câblage spécifique et matériels de pose inclus	1,00	6 287,87	6 287,87	10,00
AR00005	INSTALLATION ET MISE EN SERVICE	1,00	227,27	227,27	10,00
AR00015	FOURNITURE D'UNE INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES Installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 3kWc de marque QCELLS sur toiture, composée de : - 8 panneaux de 375 Wc (garantie fabricant 20 ans, garantie de production à 80 % de rendement pendant 25 ans) - Micro-onduleurs spécifiques - Système de fixation en sur-imposition toiture Coffrets de protection AC - Câblage spécifique et matériels de pose inclus	1,00	6 287,87	6 287,87	10,00
AR00005	INSTALLATION ET MISE EN SERVICE	1,00	227,27	227,27	10,00
AR00015	FOURNITURE D'UNE INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES Installation solaire photovoltaïque d'une puissance de 3kWc de marque QCELLS sur toiture, composée de : - 8 panneaux de 375 Wc (garantie fabricant 20 ans, garantie de production à 80 % de rendement pendant 25 ans) - Micro-onduleurs spécifiques - Système de fixation en sur-imposition toiture Coffrets de protection	1,00	6 287,87	6 287,87	10,00

Siret : 52338316400051

Isabelle DINGLI

Objet:

TR: email

De : RULENCE LAURENCE <laurence.rulence@hotmail.fr>

Envoyé : mercredi 3 novembre 2021 à 18:11

À : contact@ilios-confort.fr

Objet : plus de courant la nuit

Monsieur RULENCE THIERRY
3 CHEMIN DE PEZENAS
34800 BRIGNAC

Bonjour,

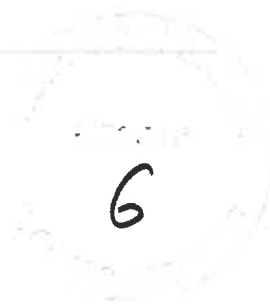
Pourriez vous me contacter assez rapidement, car je n'est plus de d'alimentation solaire depuis vendredi pour la nuit.

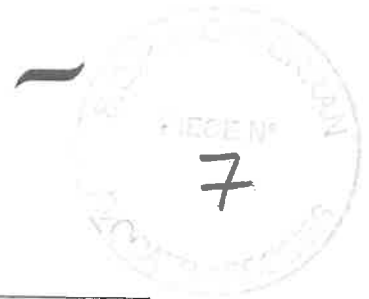
Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement.

MR RULENCE
TEL. 06 51 94 15 19

Envoyé à partir de Courrier pour Windows





RAPPORT INTERMEDIAIRE SINISTRE GRAVE HABITATION

RÉFÉRENCE NUMERO : 21ERX7963/MPT/PPER

NOM DE L'EXPERT : PAUL PERVERIE
paul.perverie@elex.fr
Tél. : 04 67 09 26 09
Fax : 04 67 31 66 06

COMPAGNIE : **MACIF**

MANDANT : MACIF PROVENCE MEDITERRANEE
CENTRE DE GESTION
BP 12069
13646 ARLES CEDEX

SINISTRE NUMERO : 00000000212636204
POLICE NUMERO : 00000000001899261
RÉFÉRENCE MANDANT :

ASSURÉ : **M RULENCE THIERRY**

NATURE DU SINISTRE : INCENDIE

DATE DU SINISTRE : 04/11/2021

LIEU DU SINISTRE : 3 CHEMIN DE PEZENAS
34800 BRIGNAC

DATE DE RECEPTION MISSION : 08/11/2021
DATE DE 1^{ERE} VISITE : 25/11/2021

DATE DE DÉPÔT DU RAPPORT DE RECONNAISSANCE : 26/11/2021

1. DATES DES EXPERTISES

- **25/11/2021, RDV DE RECONNAISSANCE**

- M et Mme RULENCE
- Nous même, M PERVERIE, cabinet ELEX

- **04/01/2022, RDV CONTRADICTOIRE**

- M et Mme RULENCE
- Mme NENY, inspectrice MACIF
- M FORET, Sales Manager société VICTRON ENERGY B.V
- M BOUDON, cabinet STELLIANT mandaté par PROXIA ASSURANCES assureur de la société AEH ENERGIES.
- M WALKER, cabinet B2M, économiste mandaté par PROXIA ASSURANCES
- Nous même, M PERVERIE, cabinet ELEX

Convoqué excusé : AEH ENERGIES

Convoqué absent : ILIOS CONFORT

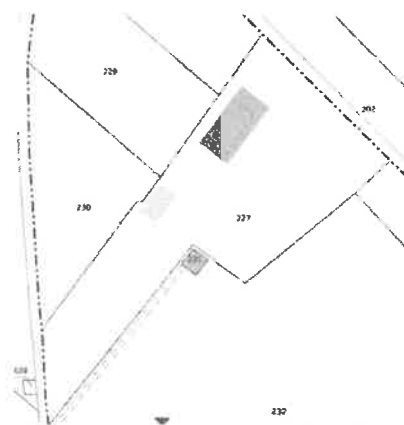
2. GENERALITES



Vue aérienne



Vue du site



Plan de masse

2.1 ASSURÉ

M THIERRY RULENCE
3 CHEMIN DE PEZENAS
34800 BRIGNAC

Tél.: 06 51 94 15 19

Qualité juridique assuré

Qualité assuré : PROPRIÉTAIRE
Date d'entrée dans les lieux : 2000
Propriétaire(s) du bien : M RULENCE

2.2 TIERS ET INTERVENANTS

CONTRACTANT GENERAL

ILIOS CONFORT
8 RUE DU PUECH RADIER
34970 LATTES
FRANCE

SOUS TRAITANT POSEUR

AEH ENERGIES
147 RUE DU CHAPITRE
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE
FRANCE

Assureur : AVIVA
Courtier : Cabinet PROXIA ASSURANCE (Police : 78017174 Sinistre : 2021000093)
Cabinet d'expertise : STELLIANT, M BOUDON (ref 0340/696223/RCDA)

FABRIQUANT BATTERIE

VICTRON ENERGY
Siege:
P.O Box 50016
1305 AA ALMERE
THE NETHERLANDS

France:
ZI LASSERRE
DELTAGRO 3
47310 ESTILLAC
FRANCE

Interlocuteur M FORET : dforet@victronenergy.com

2.3 DESCRIPTION DU RISQUE

Description du risque :

M RULENCE est propriétaire d'une parcelle située chemin de Pézenas à BRIGNAC. Cette parcelle, très excentrée du centre ville de BRIGNAC, est composée de plusieurs bâtiments.





Mobil Home
(présent depuis 2014-2015)



Hangar ouvert



Hangar
Construit année 1995



Intérieur Extension hangar
Création de l'extension en 2005

Description des lots techniques du Hangar

Nature des locaux	: Hangar de stockage
Valeur Locative du Bien	: 800 €/mois
Date de construction	: 1995
Date d'acquisition par assuré	: Année 2000
Murs porteurs	: Parpaing béton
Planchers	: Dalle béton
Charpente	: Charpente métallique
Couverture	: Plaque de fibrociment de type éverite
Chauffage	: Néant
Menuiseries	: Métallique
Électricité	: Photovoltaïque en autoconsommation
Détection intrusion	: Non
Détection incendie	: Non
Moyens de lutte contre incendie	: Néant
Amiante	: Néant, le rapport RAAT réalisé par la société SA EXPERTISE écarte la présence d'amiante sur le périmètre des travaux.
Immeuble soumis à RT2012	: Non
État d'entretien	: Moyen

Travaux récents :

Nature des travaux	Date
Réalisation d'une centrale photovoltaïque par la société ILIOS CONFORT	21/07/2021

3 SINISTRE

3.1 CIRCONSTANCES

Environnement du risque :

Les immeubles de vos sociétaires sont excentrés de la commune de BRIGNAC. Ils se localisent au milieu de parcelles viticoles.

Il n'existe pas de voisin proche.



Chronologie du sinistre :

A l'issue de notre expertise de reconnaissance, vos sociétaires ont pu nous préciser la chronologie des faits comme suit :

Courant été 2021, la société ILIOS CONFORT pose une centrale photovoltaïque d'une puissance de 9kw sur la toiture du hangar afin d'assurer une autoconsommation d'électricité (la parcelle n'est pas raccordée à l'alimentation électrique ENEDIS).

Fin octobre, M RULENCE constate des problématiques de fourniture d'électricité (arrêt de production, puis à nouveau fonctionnement). Le 01/11/2021, il adresse un mail à la société ILIOS CONFORT pour leur faire part du problème (mail non communiqué à ce jour).

Le 04/11/2021, M et Mme RULENCE quittent leur propriété vers 10h du matin. Aucune action n'est réalisée le matin dans le hangar. Ils sont uniquement entrés dans la cuisine de l'extension pour se faire un café avant de partir.

Vers 16h, vos sociétaires reviennent sur site. En ouvrant le hangar, ils s'aperçoivent de l'existence d'une fumée épaisse. M RULENCE constate des flammes situées au niveau de la zone de stockage des batteries de la centrale photovoltaïque.

M RULENCE éteint l'incendie lui-même, sans faire appel aux pompiers.

Témoignages :

Aucun

Intervention des sapeurs-pompiers :

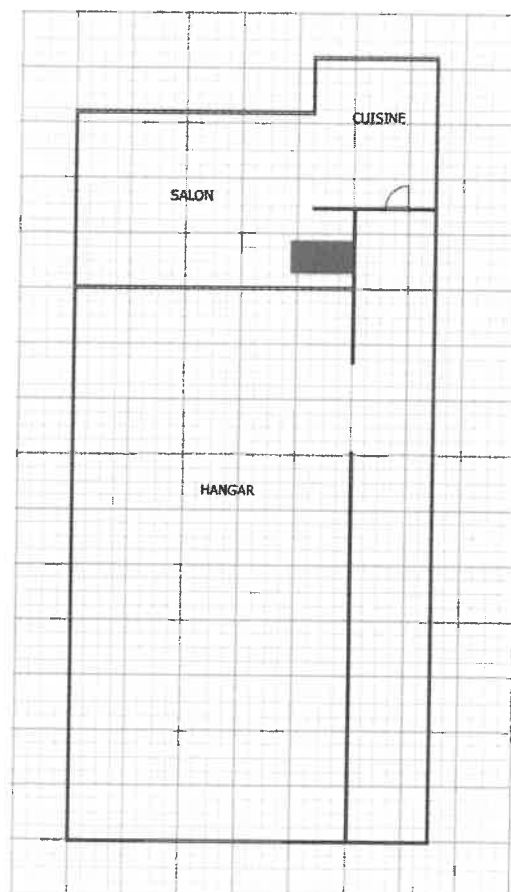
M RULENCE n'a pas appelé les pompiers.

Météorologie lors du sinistre :

Selon M RULENCE, l'incendie s'est déclaré le 04/11/2021. Nous constatons l'absence d'orage et de pluie au jour de l'évènement.

3.2 CONSTATATIONS

Plan des lieux :



Plan des lieux

Extérieur du bâtiment :

L'extérieur du hangar est très encombré. Nous constatons de nombreux véhicules, matériels entreposés.



Accessibilité et examen des issues :

L'accès au garage s'effectue par l'intermédiaire d'un portail métallique coulissant



L'entrée de la propriété est munie d'un portail métallique.

Examen des pièces sinistrées :

Dans le hangar :

Nous constatons la présence d'un enfumage important sur l'ensemble du hangar.

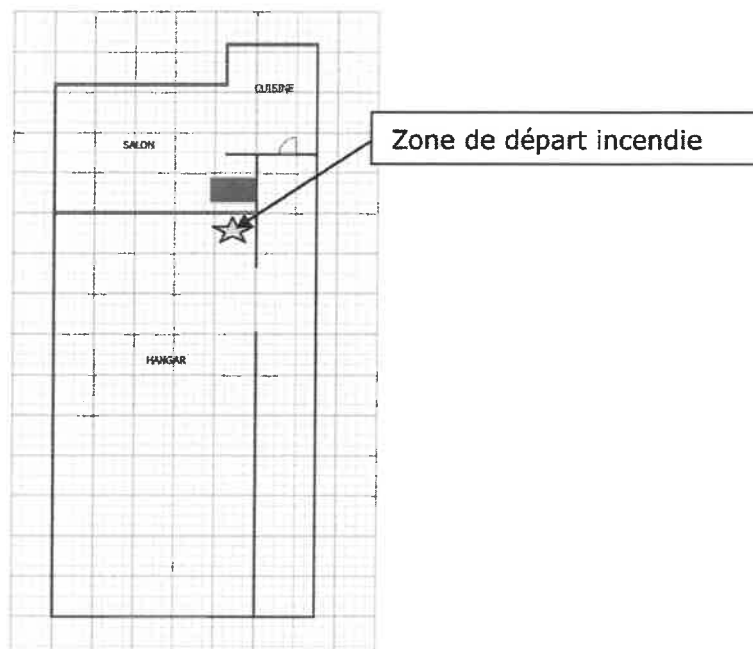


Les éléments détruits se situent exclusivement sur la zone de départ incendie.

La fumée s'est ensuite propagée vers la partie habitation située dans le prolongement du hangar.

Départ de l'incendie et propagation du feu :

Au regard des dommages constatés, il ne fait nul doute que l'incendie a pris naissance sur la zone de stockage des batteries et du tableau électrique de la centrale.





3.3 ANALYSE DES CAUSES POSSIBLES

3.3.1 CAUSES ACCIDENTELLES

Cause électrique

- Origine électrique intrinsèque au bâtiment

La zone de départ se situe au niveau de l'emplacement du tableau de la centrale photovoltaïque et de la zone de stockage des batteries.



Bien qu'il soit difficile, en l'état, de déterminer avec précision de qui, des batteries ou du tableau est à l'origine du sinistre compte tenu de la dégradation complète des biens, l'état de coloration rosé des parpaings béton et l'absence de suie sur la zone de stockage de batterie permet de statuer que l'hypothèse la plus probable de départ d'incendie est consécutive à un échauffement de batterie.

- Origine électrique non intrinsèque au bâtiment

A gauche du tableau électrique, nous constatons l'existence de matériel de bricolage propriété de M RULENCE. Ce matériel n'était pas branché sous secteur et n'avait pas servi récemment. Très clairement, ce matériel a subi l'incendie et n'est pas à l'origine.

3.3.2 INCENDIE D'ORIGINE VOLONTAIRE

Nous ne constatons pas d'indice visant à penser que nous sommes dans le cas d'un incendie d'origine volontaire.

3.3.3 INCENDIE IMPLIQUANT UN VÉHICULE (OU ENGENDRE PAR UN VEHICULE)

Nous notons la présence de vieilles voitures dans le hangar. Toutefois, elles ont seulement été impactées par un enfumage et ne sont pas à l'origine de l'incendie.

3.4 SYNTHÈSE

A l'issue de notre expertise de reconnaissance, nous constatons l'existence d'un incendie important. Le sinistre prend naissance dans la zone de stockage des batteries de l'installation photovoltaïque réalisée il y a moins d'1 an par la société ILIOS CONFORT.

L'enfumage occasionné par l'incendie a également impacté l'extension où se situe l'habitation en cours de travaux de vos sociétaires.

4 ANALYSE DES RESPONSABILITÉS

Le tableau électrique de la centrale photovoltaïque et les batteries ont moins d'un an et ont été fournis et posés par la société ILIOS CONFORT.

La responsabilité de la société ILIOS CONFORT nous semble donc pleinement engagée sur le fondement de l'article 1792 (responsabilité décennale) du Code Civil et de l'article 1245 (produit défectueux)

5 CONTRAT

5.1 NATURE

Nature du contrat	: Multirisque immeuble
Type de Contrat	: Sociétaire no occupant Immeuble
Souscripteur	: M RULENCE THIERRY
Qualité	: PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT
Date d'effet	: 29/04/2021

5.2 GARANTIES

Garantie	: INCENDIE
Franchise	: 129.19 €
Capital Contenu	: 0 €
Capital Immobilier	: Valeur de reconstruction
Démolition - Déblais	: 10% de l'indemnité versée au titre des biens garantis
Pertes Indirectes	: 5% de l'indemnité versée au titre des biens garantis, valeur à neuf incluse.
Valeur à Neuf sur Contenu	: 0%
Valeur à Neuf sur Biens Immobiliers	: 0%

5.3 VÉRIFICATION DU RISQUE

Nature des locaux : MAISON INDIVIDUELLE

Qualité assuré : PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

	Déclaré	Vérifié	Conforme
Nature des locaux	Hangar	Hangar	<input checked="" type="checkbox"/>
Qualité assuré	Propriétaire non occupant non meublé	Propriétaire occupant	<input type="checkbox"/>
Surface du risque	200 m ²	260m ²	<input type="checkbox"/>
Surface estimée du terrain	/	6030 m ²	<input type="checkbox"/>
Usage du risque		Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>

Le risque n'est pas conforme aux déclarations insérées dans la police

6 DOMMAGES

6.1 DESCRIPTION DES DOMMAGES :

6.1.1 MESURES CONSERVATOIRES

Nous avons invité le sociétaire à consulter de toute urgence les entreprises spécialisées pour la réalisation des travaux urgents, à savoir :

- Décontamination et assainissement

6.1.2 DESCRIPTION DES DOMMAGES AU BÂTIMENT PAR CORPS D'ETAT

Décontamination :

L'intégralité du Hangar est enfumé. La fumée s'est à la fois déposée sur le bâtiment mais également sur l'ensemble des biens mobiliers stockés dans le hangar.

Gros œuvre :

Les murs situés au niveau de la zone de départ incendie ont subi des dommages et devront être sondés.

Charpente / Couverture :

Néant

Cloisons / Faux-plafonds :

Néant

Menuiserie :

L'ensemble des menuiseries dans le hangar devrait être sauvé

Plomberie / sanitaire :

Néant

Électricité :

Le système de gestion de la production d'électricité est détruit et devra être remplacé.

Carrelage / Revêtements de sol :

Néant

Embellissements :

Néant

6.1.3 INTERVENTION D'UN BET – ARCHITECTE - SPS :

Nous ne considérons pas utile de mandaté un BET dans ce dossier.

Au regard de la date du bâtiment, il sera judicieux de faire appel à une société pour un repérage amiante avant travaux.

6.1.4 DESCRIPTION DES DOMMAGES AU CONTENU :

Le matériel situé dans l'environnement direct du départ incendie a été détruit. Pour le reste des biens stockés dans le hangar, ils ont été enfumés.

6.1.5 PERTE D'USAGE

L'état d'enfumage permet toutefois l'utilisation du hangar et n'engendre pas de perte d'usage.

6.1.6 FRAIS ANNEXES :

En l'état, vos sociétaires subissent une perte de production d'électricité. La production d'électricité n'est pas destinée à la revente. Elle est produite pour l'autoconsommation.

En l'état, la production perdue est remplacée par un groupe électrogène.

Le préjudice est donc le cout financier engendré par la production du groupe en lieu et place de l'installation photovoltaïque

6.2 ÉVALUATION PRÉVISIONNELLE :

TVA RÉCUPÉRABLE : OUI NON

Après nos premières constatations, dans une première approche, l'ouverture de ce dossier peut être faite approximativement comme suit :

DÉSIGNATION	ESTIMATION	PLAFOND DE GARANTIE
Bâtiment		
Gros-œuvre	2 000	
Électricité	25 000	
Décontamination bâtiment	15 000	
Amiante	0	
Contenu		
Contenu détruit	(1 000)	0
Décontamination contenu	(20 000)	0
Frais Annexes		
Diagnostic amiante	2 000	
Perte de production électricité	5 000	
MONTANT PRÉVISIONNEL DU SINISTRE		70 000 €

7 REGLEMENT INTERMEDIAIRE

En accord avec l'inspectrice Mme NENY, nous avons mis en place le repérage amiante avant travaux (RAAT). Compte tenu de la dérive que va prendre le dossier, nous avons convenu avec Mme NENY de régler la prestation de la société SA EXPERTISE.

Après application des dispositions du contrat, l'indemnisation pourrait s'établir comme suit :

<i>DOMMAGES VÉTUSTÉ DÉDUITE BATIMENT</i>	:	<i>0.00 €</i>
<i>DOMMAGES VÉTUSTÉ DÉDUITE MOBILIER</i>	:	<i>0.00 €</i>
<i>FRAIS ANNEXES JUSTIFIES</i>	:	<i>516.00 €</i>
<i>FRANCHISE</i>	:	<i>0.00 €</i>
<i>ACOMPTE</i>	:	<i>0.00 €</i>
<i>OPPOSITIONS</i>	:	<i>0.00 €</i>
<i>DELEGATIONS</i>	:	<i>-516.00 €</i>
RÈGLEMENT IMMÉDIAT À L'ASSURE DE	:	0.00 €

Sur présentation des factures et autres justificatifs dans le délai contractuellement prévu,

<i>VALEUR A NEUF BATIMENT</i>	:	<i>0.00 €</i>
<i>VALEUR A NEUF MOBILIER</i>	:	<i>0.00 €</i>
<i>FRAIS ANNEXES A JUSTIFIER</i>	:	<i>0.00 €</i>
<i>FRANCHISE</i>	:	<i>0.00 €</i>
RÈGLEMENT DIFFÉRÉ À L'ASSURE DE	:	0.00 €
RÈGLEMENT A PRESTATAIRES		
• SA EXPERTISE	:	516.00 €

Opposition :

- ETAT DES HYPOTHEQUES NON FOURNIS
- PAS D'OPPOSITION SELON ETAT DES HYPOTHEQUES RECUPERE
- OPPOSITION CONNUE AUPRES DE :

8 ACOMPTE

ACOMPTE 0 €

Pour l'heure, votre sociétaire n'a pas réclamé d'acompte.

9 CUMUL D'ASSURANCE

La MACIF assureur à la fois le hangar et l'extension touchée. Il n'y a pas d'autre assureur assurant ce bien.

10 RECOURS

A premier vue, un recours à l'encontre de la société ILIOS CONFORT (ou de son assureur décennal) nous semble envisageable.

11 POSITION DU DOSSIER

A l'issue de la première réunion contradictoire, la société ILIOS CONFORT régulièrement convoqué n'est ni venue à la réunion d'expertise ni a été représenté par un assureur.

Nous avons tenté à maintes reprises de contacter la société au moyen du mail générique, du call center, du chargé d'affaire ainsi que du DAF. Nous n'avons à ce jour obtenu aucune position de la part de cette société et aucune attestation d'assurance. Il semble donc que la société ILIOS CONFORT ne soit pas encline à trouver une issue amiable.

Compte tenu de leur présomption de responsabilité vis-à-vis du sinistre, et afin de réaliser les investigations de manière contradictoire, il nous semble nécessaire de procéder à une assignation en référé.

Nous laisserons le soin à la MACIF de statuer sur ce point.

Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 03/02/2022

12 PIÈCES DU DOSSIER

	Présent au dossier	Demandé à Assuré
État des pertes détaillé et chiffré des dommages immobiliers	<input type="checkbox"/>	X
État des pertes détaillé et chiffré des dommages mobiliers	<input type="checkbox"/>	X
Devis des entreprises consultées pour le nettoyage	<input type="checkbox"/>	X
Attestation notariale de propriété	<input type="checkbox"/>	X
Relevé hypothécaire	<input type="checkbox"/>	X
Autorisation de règlement ou mainlevée d'opposition de l'établissement prêteur	<input type="checkbox"/>	X



PROCES VERBAL DE CONSTAT



SAS

DELANNOY - SALLAN

Huissiers de Justice Associés

9bis place du commandant demarne

34800 - CLERMONT L'HERAULT

Tel : 04.67.96.93.40

huissier@delannoy-sallan.fr

Fax : 04.67.88.08.21

<http://constat-montpellier.com>



**LE LUNDI VINGT DEUX NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN,
à 14 heures 30**

A LA REQUETE DE :

Monsieur Thierry RULENCE, né le 01/03/1959 à FERVENT, demeurant 3 chemin de pezenas, 34800 BRIGNAC, FRANCE,

M'AYANT EXPOSE :

Qu'il a fait installer en août 2021 une station de production électrique par panneaux photovoltaïques avec espace de stockage batteries au sein de son atelier, mitoyen de son habitation.

Que l'installation a pris feu en date du 04 novembre 2021 et que cela a engendré des dommages sur les produits stockés à proximité.

Afin de garantir et préserver ses droits, il me requiert ce jour à l'effet de constater l'état actuel des installations situées à proximité du sinistre.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Bastien Delannoy, Huissier de Justice Associé, membre de la SAS DELANNOY-SALLAN, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à Clermont l'Hérault, résidence Saint Paul, 9bis Place Commandant Demarne, soussigné

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

3 chemin de pezenas

34800 BRIGNAC



EN PRÉSENCE DE :

Monsieur Thierry RULENCE.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Atelier

J'accède à l'atelier du requérant mitoyen de l'habitation.

Je constate la présence de suie sur l'ensemble des éléments entreposés dans l'atelier. Côté droit, je constate la présence de suie au niveau du plafond de l'atelier.

Je constate en partie supérieure côté droit, la présence de deux poutres en bois, endommagées par le feu.

Je me dirige côté nord de l'atelier et constate la présence d'un sinistre dû au feu. Je constate la présence d'outils et matériels dégradés :

- Quatre kits de rénovation pour van bétailière ayant pour prix neuf 244,78 € ht l'unité
- Quatre batteries de camion
- Un chargeur de batterie de camion
- Un chargeur de batterie outils
- Un rabot
- Une meuleuse
- Une de visseuse
- Deux meuleuses
- Une perceuse
- Une scie circulaire
- Un karcher
- Un aspirateur à eau
- Un tire clou
- Un chauffage gaz de terrasse
- Un onduleur pour éolienne d'une valeur de 1800 euros ht
- Une machine à lustrer

Je constate également que les fils électriques présents sont entièrement brûlés.

Le requérant me déclare que ceux-ci desservent l'habitation en électricité.

Je constate également en partie inférieure du mur la présence d'un trou, à l'intérieur duquel, je constate la présence d'un tuyau PVC fondu.

Le requérant me déclare qu'il s'agit du réseau d'eau de l'habitation.

J'accède ensuite au cellier, où là étant, je constate la présence d'un lave-vaisselle de marque continental Edison ainsi que d'un lave-linge de marque Beko, l'ensemble présentant des dépôts de suie.

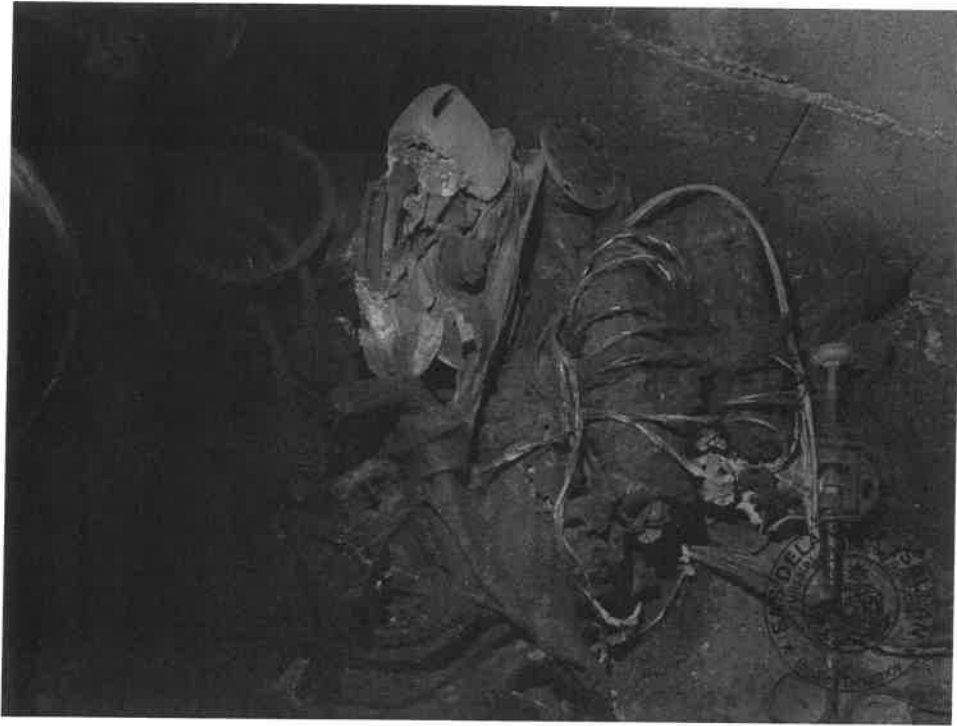
Présence également d'une rallonge électrique endommagée par le feu.



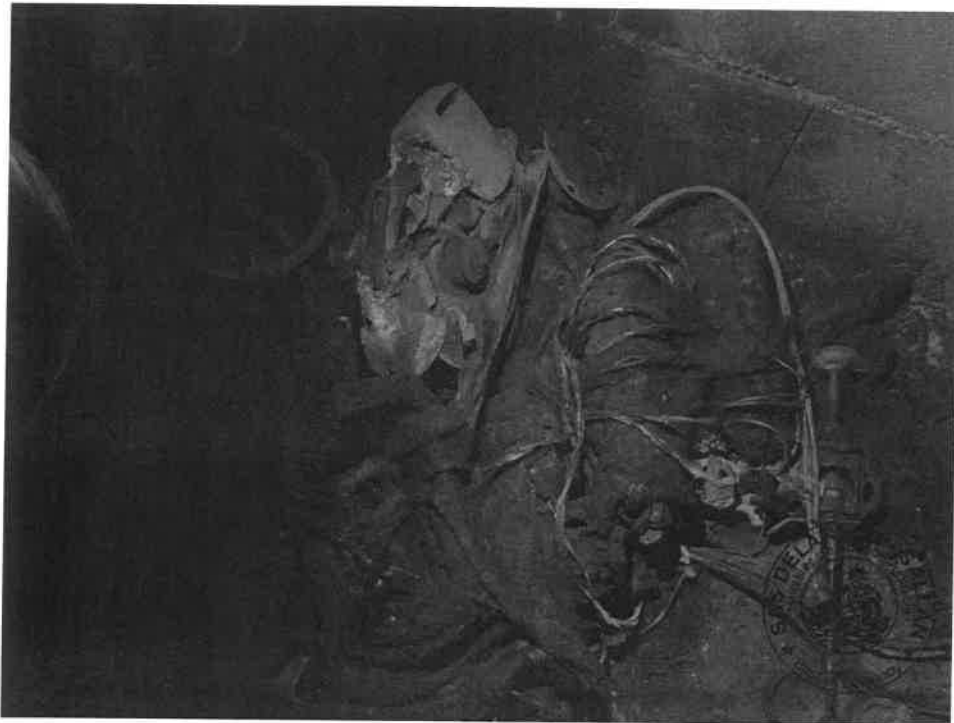
1.



2.



3.



4.



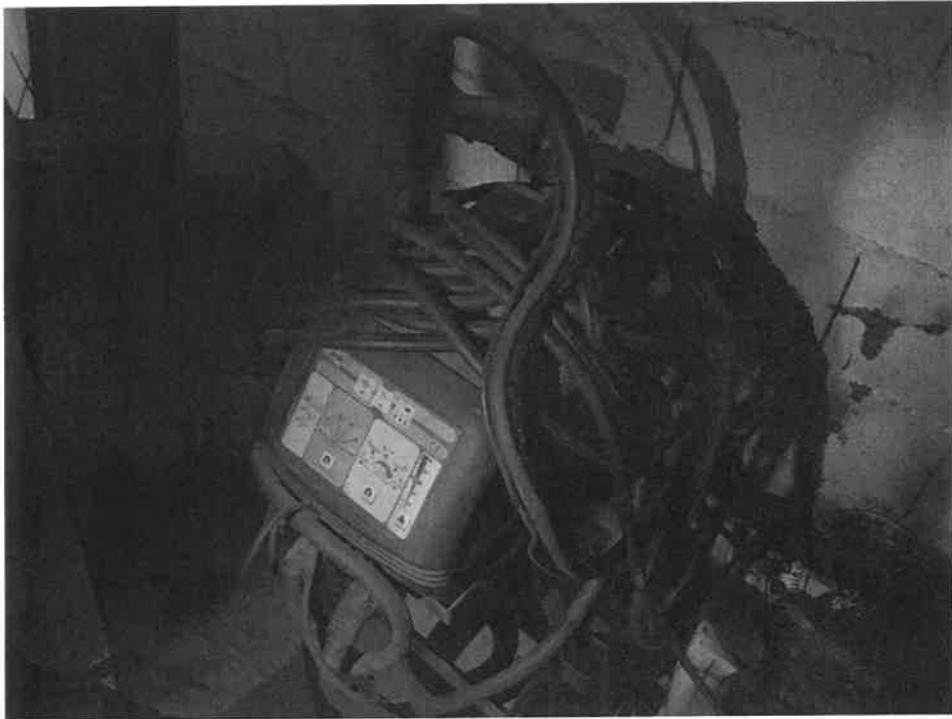
5.



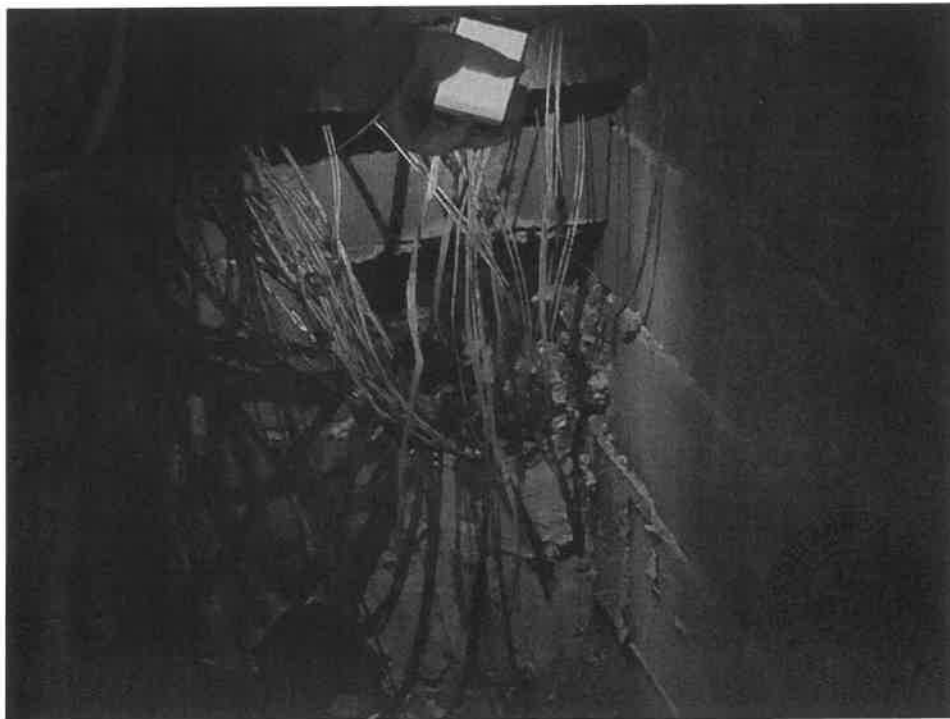
6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



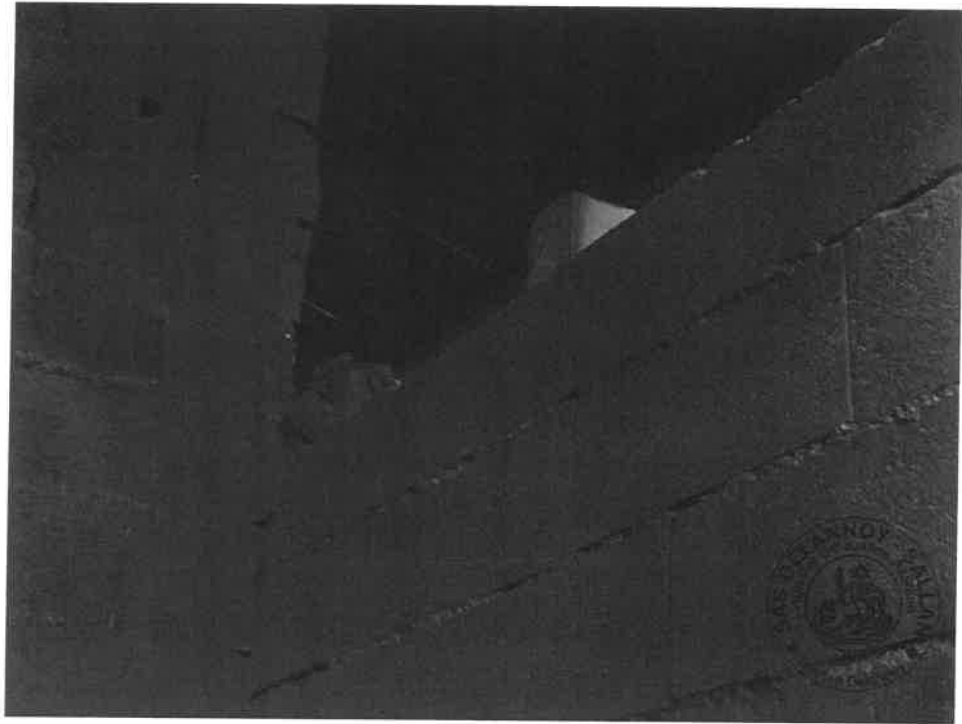
14.



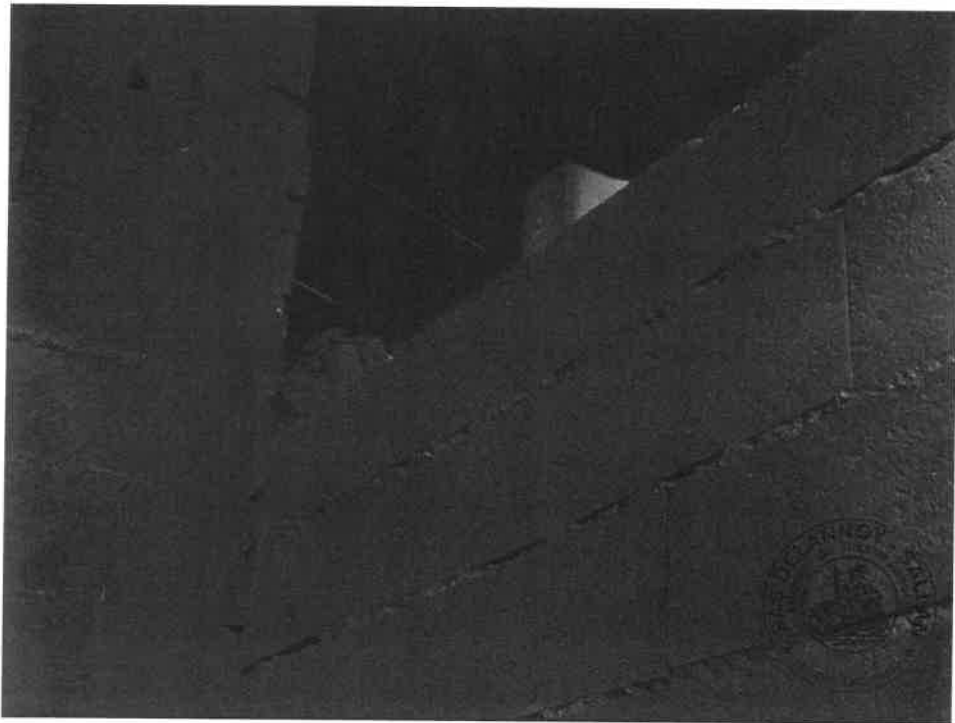
15.



16.



17.



18.



19.



20.

Habitation

J'accède ensuite à la partie habitation.

Je me situe en rez-de-chaussée et constate la présence de suie sur l'ensemble de la surface du rez-de-chaussée.

Je constate également la présence de dépôt de suie sur l'ensemble du mobilier présent à savoir un fauteuil cuir, un canapé deux places cuir, une table basse bois, une chaise structure acier assise matelassée, un téléviseur écran plat de marque Panasonic, une table à manger en bois plateau bois, cinq chaises structure bois assises tissus motifs fleuris, une friteuse, un meuble bois une porte un tiroir et le réfrigérateur.

Je poursuis par la partie cuisine et constate du dépôt de suie sur l'ensemble du plan de travail ainsi que sur la machine à café, meuble de rangement, le four et la gazinière.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



14.



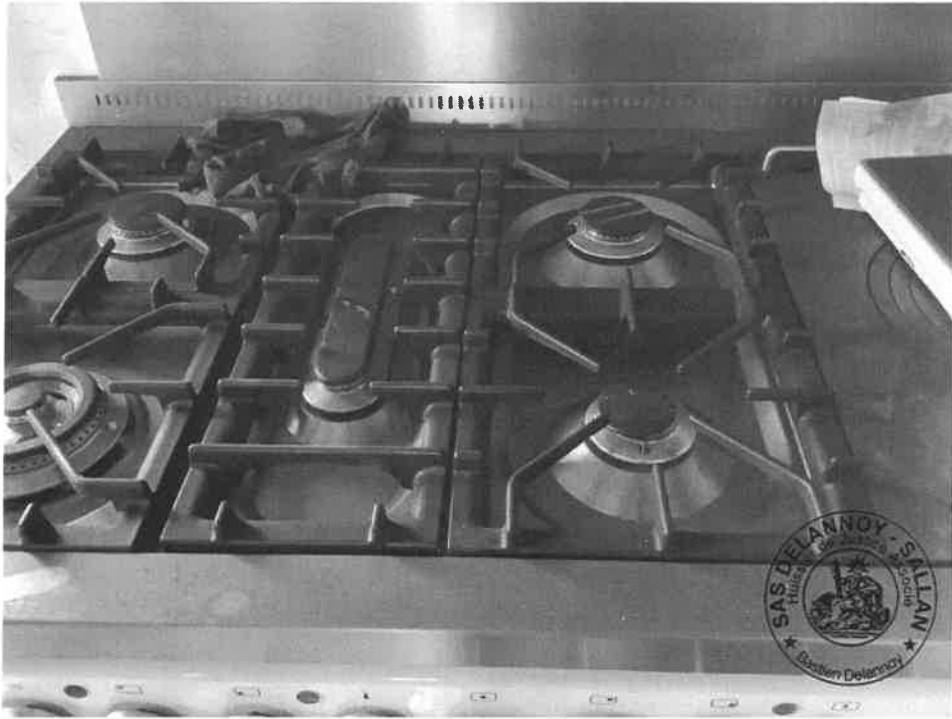
15.



16.



17.



18.

Premier étage

J'accède ensuite au premier étage. Là étant, je constate la présence de dépôt de suie sur l'ensemble de la surface au sol.

Je constate la présence d'un canapé ainsi que de deux lits une place ainsi qu'un lit deux places endommagés.

Je constate la présence de plaques de polystyrène ainsi que de laine de verre noircies. Je constate également un dépôt de suie au niveau des poutres.

Présence d'une scie circulaire noircie par la suie.



1.



2.



3.



4.



5.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 27 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	275,66 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	283,33 €
TVA à 20%	56,67 €
TOTAL TTC	340,00 €



BASTIEN DELANNOY
Huissier de Justice

11

HYPER U

SAS CLERMONT DISTRIBUTION ALIMENTATION
 Centre Commercial GRAND AXE
 CLERMONT L. HERAULT
 34800 FR
 Telephone : 04 67 86 45 45
 SIRET 33403994800024 - NAF 4711F
 TVA FR52334039948

Opérateur	Date	Heure	TPU	Ticket
235 DU	14/02/22	11:55	14	534027

>>> BRICOLAGE JARDINAGE AUT
 COMBUFLAM STANDARD 20L 27,99 € 15 +
 >>> ENTRETIEN 7,40 € 3
 RENOV. DRAIN/NUBUK INCOL. U 250ML
 >>> CHARC. TRAIT. SAUC. SE...
 SAUMISSE... LE UNIT...
 >>> OUI...
 ...

TOTAL

CH. SAV.	ARTICLE	QUANT.	PREV.	TVA	TOTAL
15	COMBUFLAM	1	23,99 €	0,00 €	23,99 €
11	ENTRETIEN	1	7,40 €	0,00 €	7,40 €
12	CHARC. TRAIT.	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL TVA				0,00 €	31,39 €



JF GENERADORES



12

CLAYSOFF S.L.
B-24725772

Pol. Ind. Villadangos, Calle 3, nave 13 - LEÓN

FACTURA PROFORMA
Fecha: 12/11/2021

CLIENTE: RULENCEE THIERRY NIF: FR49343885059

DIRECCIÓN: 3, CHEMIN DE PEZENAS, 34800 BRIGNAC (FRANCIA)

Uds	CONCEPTO	Precio unitario	IMPORTE
1	Generador trifásico estático insonorizado 30 kVA Marca: JF Generadores Modelo: JF0030Y Motor : YTO Alternador: Stamford Technology	5.700,00 €	5.700,00 €
	Shipping to Brignac	828,00 €	828,00 €

PARA EXPORTACIÓN

Garantía de 1 año o 1.000 horas de uso. La garantía del grupo electrógeno cubre defectos de fabricación, quedando excluidos aquellos que surjan como consecuencia del mal uso del generador. El transporte hasta la fábrica corre por cuenta del cliente. Una vez reparado, la fábrica se encarga del transporte de nuevo hasta el cliente.

Forma de Pago: **Transferencia**
UNICAJA BANCO: **ES56 2103 4276 1600 3000 0202**
SWIFT / BIC: **SWIFT/BIC: UCJAES2MXXX**

Suma	6.528 €
IVA 21%	173,88 €
TOTAL:	6.701,88 €



13

JF
GENERATOR LTD

JF
GENERATOR LTD

14

